

DÉCLARATION DE L'ENTREPRISE REQUÉRANTE

Le soussigné, président ou représentant autorisé de l'entreprise requérante :

- déclare avoir pris connaissance du Programme d'aide aux associations et organismes à mandat collectif de la SODEC, s'engage à le respecter et confirme que la demande d'aide financière et les documents au soutien de celle-ci sont conformes et demeureront conformes audit programme;
- déclare que l'entreprise requérante a son siège et principal établissement au Québec et respecte les critères de contrôle effectif québécois prévus au Programme;
- déclare être, selon le cas, une association professionnelle québécoise, constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies Partie III* ou en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, qui rencontre la définition d'association professionnelle mentionnée au Programme; OU
- déclare être, selon le cas, un organisme à but non lucratif québécois, constitué en vertu de la *Loi sur les compagnies Partie III* ou en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* ou de la *Loi sur les coopératives* ou de la *Loi canadienne sur les coopératives*, qui répond à la définition d'organisme à mandat collectif mentionnée au Programme;
- autorise la SODEC à collecter et à utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement du dossier de l'entreprise requérante, ainsi qu'à discuter et à dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toute personne ou entité, incluant toute entité gouvernementale et tout participant financier confirmé ou envisagé, à laquelle la SODEC juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et traitement dudit dossier. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et à dévoiler à la SODEC tout renseignement se rapportant à l'entreprise requérante et à son dossier;
- autorise la SODEC et ses mandataires à utiliser les renseignements collectés par ces derniers relativement au dossier de l'entreprise requérante à des fins d'études, de recherches ou de statistiques sur les industries culturelles, et à transmettre ces renseignements ou partie de ceux-ci sous forme de données agrégées, si elle le juge à propos, à d'autres personnes et organismes publics ou privés poursuivant ces mêmes fins, tels que l'Institut de la statistique du Québec;
- s'engage à aviser la SODEC sans délai de tout changement aux documents soumis et à en présenter le détail par écrit;
- autorise la SODEC à rendre publique (via son site Internet ou autres médias), si jugé pertinent par la SODEC et sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, toute information relative à toute aide accordée et à la nature du ou des projets soutenus;
- déclare que l'entreprise requérante n'est l'objet d'aucune procédure de mise en faillite de la part de ses créanciers, n'est reconnue ou n'est pas sur le point de reconnaître son insolvabilité en vertu de toute loi sur la faillite ou toute autre loi créée pour le bénéfice de ses créanciers ou, de toute autre manière; n'a pas engagé volontairement des procédures pour être déclarée en faillite ou faire cession de ses biens, ni n'a entrepris des procédures de liquidation ou de dissolution de l'entreprise ou des affaires de l'entreprise;
- déclare que l'entreprise requérante n'est l'objet d'aucune saisie ou procédure d'exécution contre ses actifs;
- déclare que l'entreprise requérante n'est impliquée dans aucun litige réel ou potentiel, poursuite judiciaire ou requête du gouvernement, et n'a aucun jugement rendu contre elle non satisfait pouvant compromettre les activités de l'entreprise requérante;
- s'engage à conserver l'original de ce document dans ses dossiers, lequel engagement est réputé accepté du seul fait de transmettre le document numérisé à la SODEC. La société requérante reconnaît que la reproduction numérique du présent document ou de tout document qui pourrait être joint à son soutien (si applicable), possède

la même valeur juridique que la version originale en format papier et qu'elle peut être déposée en preuve afin d'établir son contenu;

- si l'entreprise requérante emploie 50 personnes ou plus : déclare qu'elle respecte les obligations qui s'appliquent à elle en vertu de la Charte de la langue française quant à la francisation de l'entreprise, et qu'à cet égard elle possède les certificats ou attestations requis, le cas échéant, ou qu'elle en est exemptée. Par ailleurs, l'entreprise requérante ne figure pas à la liste des entreprises pour lesquelles l'Office de la langue française a refusé de délivrer une attestation, ou dont il a suspendu ou annulé une attestation ou un certificat. Cette déclaration de l'entreprise requérante est essentielle pour l'octroi de toute subvention ou la conclusion de tout contrat avec la SODEC

Je déclare et garantis par la présente que tous les renseignements et documents soumis dans le cadre de cette demande sont exacts, véridiques et complets.

Signature du président ou du représentant autorisé

Date

(Nom en lettres moulées)

(Titre du signataire)